



REGLEMENT DES APPELS A COMMUNICATIONS RIO

2 types de présentation sont possibles : **le poster et la communication orale**. Votre communication orale et/ou poster doit porter sur la spécificité des soins infirmiers en oncologie : **retour d'expérience, analyse de pratique, travaux de recherche, etc.**

Votre communication orale ou poster peut-être présentée selon les modalités suivantes :

- Situation de départ, analyse du contexte, de la situation ou évolution des recommandations professionnelles
- Actions du projet déjà mises en œuvre
- Bénéfices identifiés pour les personnes atteintes de cancer, pour les aidants
- Bénéfices attendus pour la profession infirmière
- Évaluation du projet (outils, indicateurs et résultats obtenus)
- Perspectives éventuelles

La présentation orale :

Le jury sélectionnera **2 communications orales** parmi les propositions reçues. Elles seront d'une durée de 15 minutes maximum chacune.

Le poster :

Il doit être intégralement rédigé en langue française de format **80 cm largeur x 120 cm hauteur** et sera **affiché par votre équipe** le jour des RIO avant 10h à l'emplacement prévu par le Comité Scientifique d'Organisation (CSO).

Des exemplaires en couleur au format A4 doivent être mis à disposition des congressistes dans l'espace dédié.

Votre présence est requise auprès de votre poster au moment des pauses pour le présenter, l'expliquer et échanger avec les congressistes.

Tous les posters seront affichés. Le jury sélectionnera **3 lauréats pour les prix posters**, ceux-ci seront récompensés sur scène.

Le jour des RIO, les congressistes voteront grâce à un QR code pour l'attribution du "**Prix Coup de coeur du public**"

Le **1er prix poster** aura le privilège de présenter en vidéo « **Mon poster en 180 secondes** », diffusé lors de la remise de prix et sur nos réseaux.

Des explications sur le format vidéo et l'enregistrement seront communiquées ultérieurement au 1er lauréat.



Vous pouvez soumettre votre poster ainsi que votre communication orale. Un formulaire pour chaque type de communication doit être soumis en ligne.



Il est impératif que les images utilisées dans toutes vos communications soient libres de droit. Si non-respect la responsabilité des auteurs sera engagée. A noter que si vous êtes retenu pour la communication orale, votre poster sera affiché le jour des RIO mais ne sera pas soumis au vote du jury pour les prix poster.

La date limite des soumissions pour les appels à communications orales et les posters est fixée au 11 février 2024.

Pour délibérer le jury s'appuie sur une grille comportant plusieurs critères :

Communications orales :

- sujet : original/innovant ; collaboratif/pluriprofessionnel ; transposable
- contenu : qualité de la réflexion et de l'argumentation, capacité de synthèse ; méthodologie ; résultats de l'étude ou du projet argumentés et clairs ; recommandations de bonnes pratiques ; perspectives ; incitation à l'échange ; références bibliographiques présentes.

Posters :

- sujet : titre clair, correspondant au contenu ; le premier auteur est un infirmier ; daté ; innovant
- contenu : clair, cohérent et vocabulaire professionnel ; méthodologie présente, logique de lecture ; contribution à l'avancement des connaissances ; suscite la discussion avec les auteurs ; bibliographie présente
- lisibilité : présentation agréable, aérée et équilibrée ; illustrations pertinentes

DROITS À L'IMAGE et RÉSERVES DE PUBLICATION

Par cette candidature :

L'infirmier(e) référent(e) du projet donne son autorisation pour la diffusion de sa publication, de ses contenus vidéo, texte, images ou tout autre format par l'AFIC sur les supports d'informations de l'association dès leur diffusion aux RIO. Cette autorisation de droit à l'image et à la publication est donnée sans aucune contrepartie financière, procédant de la contribution du soussigné à l'information et à la formation gratuite des soignants en cancérologie et plus généralement à l'activité de l'AFIC. Même autorisée, l'AFIC se réserve la possibilité de refuser toute publication sans avoir à justifier le motif. La présente autorisation peut être dénoncée par courrier recommandé avec AR adressé par le soussigné à l'AFIC 14 rue Corvisart 75013 PARIS.

J'ai pris connaissance du règlement

Signature :

Date :